

L'INDÉPENDANT

DES BASSES-PYRÉNÉES

JOURNAL RÉPUBLICAIN PARAISSANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE

TÉLÉPHONE 0.33

TÉLÉPHONE 0.33

ABONNEMENTS :

Pau, département et limitrophes.....	3 Mois: 6 fr.	6 Mois: 10 fr.	1 An: 20 fr.
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr.	24 fr.
Étranger.....	10 fr.	18 fr.	36 fr.
Maires et Instituteurs des Basses-Pyrénées.....	8 fr.	16 fr.	

RÉDACTION & ADMINISTRATION 11, Rue des Cordeliers, PAU.

Rédacteur en chef : OCTAVE AUBERT

La direction politique appartient au Conseil d'Administration de L'INDÉPENDANT

Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces doit être adressé à PAU à M. Georges HAURET, Administrateur-Comptable. A PARIS, aux diverses Agences pour les Annonces.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES :

Annonces judiciaires.....	20 c. la ligne.
Annonces ordinaires.....	30 —
Réclames.....	50 —
Chronique locale ou Faits divers.....	1 franc.

Les Annonces de durée se traitent à forfait.

Nouvelles Officielles.

Samedi (Matin).

Le mauvais temps a gêné les opérations sur la plus grande partie du front, où l'on ne signale que des luttes d'artillerie.

A l'ouest de la Meuse, le bombardement a continué avec une violence croissante, au cours de la journée sur le secteur de la cote 354 ; dans la région du bois d'Avocourt et du bois des Caurettes, bombardement moins violent mais continu.

A l'est de la Meuse et en Woëvre, activité moyenne de l'artillerie.

ARMÉE D'ORIENT

Dans la nuit du 4 au 5 Mai, vers 2 heures, un zeppelin qui survolait Salonique, a été abattu par le canon des flottes alliées. Le zeppelin est tombé en flammes à l'embouchure du Vardar.

Samedi (Soir).

Dans la région de Lassigny, nous avons exécuté sur une tranchée allemande du bois d'Orval un coup de main qui nous a permis de faire des prisonniers et d'infliger des pertes à l'ennemi.

En Champagne, dans la région de Sommepey, le tir de notre artillerie a endommagé une batterie allemande qui a dû cesser son tir.

En Argonne, hier soir, un coup de main dirigé sur un petit saillant de la ligne ennemie, à l'est de la route de Elnarville, nous a permis de pénétrer dans les tranchées allemandes. Nous avons ramené des prisonniers et pris deux mitrailleuses.

A l'ouest de la Meuse, le bombardement ennemi avec des obus de gros calibre et des obus à gaz suffoquants a continué hier et dans la nuit, atteignant une violence inouïe dans le secteur de la cote 304, où nous avons évacué une partie de nos tranchées sur les pentes nord complètement bouleversées et rendues intenable par le tir de l'artillerie allemande. Nos batteries ont riposté avec non moins d'énergie entravant toute avance de l'ennemi.

Au cours de la nuit, une attaque dirigée sur les bois à l'ouest et au nord-ouest de la cote 304 a été repoussée à la baïonnette.

Il se confirme que l'attaque ennemie, lancée avant-hier contre nos positions nord de la cote 304, a été menée par une division fraîche qui a subi des pertes énormes.

Bombardement lent et continu sur notre ligne le Mort-Homme-Cumières. A l'est de la Meuse, intense activité de l'artillerie dans la région de Vaux.

NOUVELLES DE LA GUERRE

LES ETATS-UNIS ET LES PIRATES

La Note Allemande.

PARIS. — Voici les passages essentiels et la fin du texte de la Note remise jeudi par le Secrétaire d'Etat Von Jagow à M. l'Ambassadeur Gérard :

Le gouvernement allemand a insisté à de nombreuses reprises et en termes explicites sur les dangers provenant de mines qui ont amené la perte de nombreux bâtiments. Le gouvernement allemand a fait au gouvernement des Etats-Unis plusieurs propositions en vue de réduire au minimum pour les voyageurs et les biens américains les dangers inhérents à la guerre navale. Malheureusement les Etats-Unis ont décidé de ne pas accepter ces propositions. Si le gouvernement des Etats-Unis les avait acceptées, il aurait contribué à éviter une partie des accidents dont les citoyens américains ont été les victimes entre autres.

Le gouvernement allemand maintient ses offres en vue d'arriver à un accord sur des bases qu'il a indiquées. Ainsi que le gouvernement l'a déclaré à plusieurs reprises, il ne saurait renoncer à l'emploi de l'arme sous-marine dans la conduite de la guerre contre le commerce ennemi. Néanmoins, le gouvernement allemand a décidé maintenant de faire de nouvelles concessions en conformant les méthodes de la guerre sous-marine aux intérêts des neutres...

Le gouvernement allemand, d'accord avec le peuple allemand, parvient d'autant plus à comprendre cette distinction qu'à plusieurs reprises il s'est explicitement déclaré prêt à user de l'arme sous-marine d'une manière strictement conforme aux règles de la loi internationale telle qu'elle était reconnue avant que la guerre éclatât, si la Grande-Bretagne était également prête à adapter la guerre à ces règles. Plusieurs tentatives faites par le gouvernement des Etats-Unis pour amener le gouvernement britannique à agir de cette façon ont échoué par suite d'un refus catégorique de la part du gouvernement britannique. En outre, la Grande-Bretagne n'a cessé depuis lors de violer à nouveau le droit international, s'affranchissant de tous ses engagements et insultant aux droits neutres.

Les dernières mesures adoptées par la Grande-Bretagne (et quand elle a déclaré contrebande le charbon de toute Allemagne, et quand elle institua une réglementation en vertu de laquelle seul le charbon de source anglaise peut être fourni aux neutres), ne sont rien autre qu'une tentative inouïe pour mettre de force le tonnage neutre au service de la guerre commerciale menée par l'Angleterre...

Le peuple allemand sait dans quelle mesure considérable ses ennemis sont revivifiés en matière de guerre de toute sorte l'ayant des Etats-Unis. C'est pourquoi il faut que le gouvernement des Etats-Unis par le gouvernement d'humanité et aux principes du droit international ne peut pas, dans les circonstances présentes, obtenir de la part du peuple allemand une réponse aussi cordiale qu'un pareil appel aurait trouvé dans d'autres circonstances.

entier si cette guerre cruelle et sanglante était élargie et prolongée.

Le gouvernement allemand, conscient de la force de l'Allemagne, a annoncé devant le monde, deux fois dans l'espace de quelques derniers mois, qu'il était prêt à faire la paix sur une base qui sauvegarderait les intérêts vitaux de l'Allemagne. Il indiquait ainsi que ce n'est pas la faute de l'Allemagne si la paix est encore refusée aux nations d'Europe. Le gouvernement allemand se sent d'autant plus justifié à déclarer que la responsabilité ne saurait lui incomber devant le tribunal de l'humanité et de l'histoire si, après vingt et un mois de guerre, la question de la guerre sous-marine actuellement en discussion entre les gouvernements de l'Allemagne et des Etats-Unis devait prendre une tournure sérieusement menaçante pour le maintien de la paix entre les deux nations. Autant qu'il dépend du gouvernement allemand, celui-ci souhaite empêcher que les choses prennent un tel cours.

Le gouvernement allemand, en outre, est prêt à faire tout son possible pour restreindre les opérations de guerre jusqu'à la fin du conflit aux forces combattantes des belligérants, assurant également ainsi le principe de la liberté des mers au sujet duquel le gouvernement allemand croit être maintenant, comme auparavant, d'accord avec le gouvernement des Etats-Unis.

Le gouvernement allemand, guidé par cette idée, notifiée au gouvernement des Etats-Unis que les forces navales allemandes ont reçu les ordres suivants : Conformément aux principes généraux de la visite, de la perquisition et de la destruction des navires marchands tels qu'ils sont reconnus par le droit international, les dits navires, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de danger de guerre navale, ne devront pas être coulés sans avertissement et sans que les vies humaines soient sauveées, à moins que ces navires ne tentent de s'échapper ou n'opposent de la résistance mais les neutres ne peuvent attendre à ce que l'Allemagne, contrainte de combattre pour son existence, restreigne en considération des intérêts neutres l'usage d'une arme efficace si ses ennemis sont autorisés à continuer à appliquer, selon leur bon plaisir, des méthodes de guerre qui violent les règles du droit international.

Une telle demande serait incompatible avec le caractère de la neutralité et le gouvernement des Etats-Unis a déclaré à plusieurs reprises qu'il est déterminé à restaurer le principe de la liberté des mers, quel que soit le parti qui l'ait violé.

C'est pourquoi le gouvernement allemand a confiance qu'en conséquence des nouveaux ordres donnés aux forces navales de l'Allemagne, le gouvernement des Etats-Unis considérera aussi comme écartés tous les obstacles qui s'opposaient à une coopération mutuelle en vue du rétablissement de la liberté des mers pendant la guerre, comme il a été suggéré dans la Note du 23 juillet 1915. Le gouvernement allemand ne doute pas que le gouvernement des Etats-Unis ne demande et n'insiste maintenant pour que le gouvernement britannique observe désormais les règles du droit international universellement reconnu avant la guerre, telles qu'elles sont formulées dans la Note présentée par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement britannique le 28 décembre 1914.

Au cas où les démarches entreprises par le gouvernement des Etats-Unis n'aboutiraient pas le but qu'il désire, à savoir de voir les lois de l'humanité respectées par toutes les nations belligérantes, le gouvernement allemand envisagerait alors la nouvelle situation dans laquelle il doit se réserver à lui-même la complète liberté de décisions.

EN BELGIQUE

GENEVE. — Comme témoignage de satisfaction de la façon dont il administre la Belgique, le Kaiser a transmis au général von Eising son droit souverain de grâce. Le général von Eising jouira donc dorénavant, en fait, des pouvoirs d'un vic-roi de Belgique.

LE CHANCELIER ALLEMAND

GENEVE. — On mande de Berlin que le chancelier de Bethmann-Hollweg est reparti pour le grand quartier général allemand. Il se confirme qu'il fera prochainement au Reichstag des déclarations sur la situation générale.

LE CAS DE L'EX-MINISTRE DE LA GUERRE SOKHOLMINOFF

PETROGRAD. — A la suite de l'interrogatoire qu'on a fait subir à l'ex-ministre de la guerre Sokhollinoff, accusé d'abus de pouvoir, d'indolence criminelle, de dissimulation de la vérité dans ses rapports et de haute trahison, il a été incarcéré, le 3 mai, à la forteresse Saint-Pierre-et-Paul.

Voir la Dernière Heure à la 3^e Page.

AU MAROC

Le général Lyautey, pendant le récent séjour qu'il fit en France, a pu assister au début de la grande bataille sur la Meuse. Il est intéressant de connaître l'opinion de cet éminent homme d'action et d'organisation sur les affaires de Verdun. Cette opinion il l'a donnée à cœur ouvert dans un banquet qui lui fut offert par la colonie de Casablanca au moment où il arrivait de France, par la voie de Madrid :

J'ai passé là quatre jours avec mes camarades, alors que les officiers de liaison allaient de leurs quartiers généraux à Verdun et en revenaient. J'ai partagé avec eux l'anxiété de cette nuit sans précédent qui, ainsi que le disait un officier qui en revenait, n'était plus de la guerre, mais un cataclysme de la nature.

Et ce que j'ai éprouvé en France, je l'ai éprouvé encore plus en Espagne. Là, où l'impression était plus désintéressée, partout ceux qui m'entouraient et moi-même nous avons senti que pour tous la partie était jouée et que le sort en avait décidé. Avec quel réconfort je prononce de telles paroles ! Avec quelle conviction ! Avec quel espoir ! Vous le sentez comme moi, et votre manifestation m'en donne la preuve. Beaucoup d'entre vous ont bien voulu me dire que j'étais revenu de France avec une bonne mine et en bonne santé. J'en conviens, mais ce n'est pas surtout parce que je suis allé ramoner ma cheminée à Vichy. Si j'ai rapporté de Vichy le « corpus sanum », je reviens ici avec la « mens sana » ou, pour parler français, je n'ai le corps bien portant que parce que j'ai l'esprit libre et dégagé, parce que je rapporte de France, avec une certitude absolue, la confiance la plus complète dans les destinées de la Patrie et du Monde, et parce qu'il y a retrouvé une atmosphère qui me porte et m'enflamme, qui me donne la force nécessaire pour me remettre au dur labeur qui m'incombe encore, parce qu'une solution comme celle-ci me rend tout léger et facile.

C'est dans l'union la plus complète de nos cœurs que je lève mon verre à Casablanca, au Maroc, à la France, à la libération de son domaine intégral, Alsace-Lorraine comprise, depuis Strasbourg jusqu'à Agadir.

pour écourcir les torpilleurs blessés. Des hydravions ennemis ont tenté vainement de jeter des bombes sur nos contre-torpilleurs.

Avant-hier, dans l'après-midi, cinq avions ennemis ont jeté des bombes sur Brindisi. Les dommages matériels sont insignifiants. Le bâtiment le plus frappé est l'hôpital, où des bombes ennemies ont tué quatre malades et en ont blessés cinq autres. Sur d'autres points, les dommages aux personnes se bornent à quelques blessés.

Le même jour et dans l'Adriatique inférieure, le sous-marin français « Bernoulli » a torpillé et coulé un contre-torpilleur ennemi.

GENEVE. — On mande de Berlin que le chancelier de Bethmann-Hollweg est reparti pour le grand quartier général allemand. Il se confirme qu'il fera prochainement au Reichstag des déclarations sur la situation générale.

GENEVE. — On mande de Berlin que le chancelier de Bethmann-Hollweg est reparti pour le grand quartier général allemand. Il se confirme qu'il fera prochainement au Reichstag des déclarations sur la situation générale.

GENEVE. — On mande de Berlin que le chancelier de Bethmann-Hollweg est reparti pour le grand quartier général allemand. Il se confirme qu'il fera prochainement au Reichstag des déclarations sur la situation générale.

blanca, au Maroc, à la France, à la libération de son domaine intégral, Alsace-Lorraine comprise, depuis Strasbourg jusqu'à Agadir.

Depuis Strasbourg jusqu'à Agadir ! Oui, le général Lyautey a raison de considérer la libération du Maroc comme la conséquence logique et naturelle de la libération d'une France qui rentrera en possession de son domaine intégral.

Chacun sait ce que, dès le premier jour de la mobilisation, le général Lyautey a fait pour affranchir le protectorat du joug allemand. Il a déployé au service de son pays la fermeté et la netteté qui sont encore dans les heures dramatiques la meilleure des habiletés.

Nous savons que toute la foi, que le général nourrit en son âme, dans les grands destins du Maroc, il a su au cours de son voyage la faire partager par les commissions parlementaires, mais il a eu raison aussi de proclamer devant la France africaine que tout le monde dans la métropole avait la certitude de la victoire, que celle-ci est une chose écrite en quoi le monde entier peut avoir une confiance invincible.

Certains de la victoire, nous saurons penser aux lendemains réparateurs ; le général Lyautey a beaucoup fait déjà pour préparer ces lendemains. Après avoir épuré le pays, après avoir poussé avec activité le programme des routes, des ports et des chemins, il a donné la preuve de sa prévoyance, de sa lucidité et de sa volonté en organisant l'exposition de Casablanca. Il a ensuite envoyé à la foire de Lyon une délégation d'indigènes. Il a ouvert à Casablanca, Rabat, Fez, Meknès et Marrakech des maisons où sont exclusivement échantillonnés les produits français. Ainsi, après avoir débarrassé le pays des Boches, le général Lyautey prépare avec une ardeur et une ténacité admirables la défense de la résidence marocaine contre les retours économiques de nos ennemis. C'est par l'action qu'il prépare l'action. C'est la méthode la plus hardie et la plus efficace en même temps.

Octave AUBERT.

LA PAILLE

Il existe des pièces d'or qui, sorties d'apparence impeccable des ateliers monétaires et mises en circulation, sont impitoyablement refusées dans les transactions commerciales ; qu'on les jette sur le cuivre des comptoirs, qu'on les fasse tomber sur le marbre, elles rendent un son exempt de cette plénitude cristalline du titre de bon aloi qui flatte et égale l'ouïe ; elles sont de poids, d'alliage, d'aspect normaux, légales elles demeurent dépréciées, véritables ors des supposés fausses, elles sonnent le fêlé ; c'est ce qu'en terme de fabrication on nomme une paille. Le seul remède est de les purifier et de les refondre.

Sans doute, cet or a-t-il existé, enveloppé d'une gangue plus épaisse et plus grossière que cet autre, que la nature parfois cache au sein des rochers ou dans les profondeurs terrestres, en pépites natives immaculées ; sans doute, l'or des Gaules que roulaient en paillettes étincelantes, les grands fleuves de la future France, du temps où Rome polissait notre fière rudesse, du fini de son immortel génie, était-il d'un titre plus riche et susceptible d'une plus prompté épuration, mais enfin la Germanie aux sombres forêts montrait à la face du ciel de solides qualités, sous des aspects massifs et la nature l'avait créé sœur de toutes les nations et fille du même destin dans le grand creuset dont l'idéal forme le moule et identifie la cohésion ; comme toutes les autres elle possédait en son âme individuelle nationale une parcelle de l'âme universelle de toute une humanité. Elle seule, avec une perverse persévérance s'est fabriquée ce qu'elle est devenue ; elle n'est pas l'œuvre d'une fatalité, elle n'est que le résultat de la plus criminelle erreur mondiale ; la paille de son or pur c'est l'absolue méconnaissance de l'idée de bonté et de vérité. L'Allemagne a voulu confisquer à son seul profit l'idéal du bien et du vrai, la pure conception de la grandeur sereine, de la bonté dans la conscience sensible, sans se douter que la bonté ne se réserve que pour se donner ensuite plus abondamment, que la vérité ne s'amasse lentement que pour se prodiguer plus sûrement ; un soleil qui ne réchaufferait qu'un arc terrestre ne serait que l'illusion d'un astro-roi. L'inconscience phénoménale de ce peuple n'est venue que de son ignorance absolue de la vertu de bonté. Quand l'Attila moderne parle de Dieu, il ne pense qu'à un enfer et l'oublie, parce qu'il ignore, l'infini paradisiaque. Dieu, dans cette bouche amère et fétide, séchée par l'orgueil, n'est pas la bonté, c'est la vengeance ; Dieu n'est autre chose qu'une sorte de génie kaiserien dont l'ange est le même que celui qui armé d'un glaive flamboyant gardait l'entrée du paradis terrestre. Quand cet homme, quand ce peuple évoquent Dieu, c'est la pièce d'or à la paille implacable qui résonne fêlée. Quand ils parlent d'honneur et de droit, de grandeur et de justice, c'est encore la paille, c'est toujours la paille, car la vertu, l'honneur, l'idéal, tout cela c'est « Made in Germany ».

Un seul remède, la refonte, il faudra rejeter dans le grand creuset, où tout s'amalgame, la meilleure des âmes nationales, les morceaux disloqués de cette Allemagne qui ne s'est faite si grande que pour se montrer si perverse et pour empoisonner ce qu'il y a d'indéniablement divin dans notre humanité. La paille !

Voyez ce peuple qui, après avoir écrasé tout ce qui ne pouvait que l'être dans la surprise du plus criminel attentat, du plus monstrueux guet-apens, jette l'écu d'or d'une dynastie sur le parvis de Reims la royale, de l'écu de la Française, et le monde entier du son creux de fer-blanc que le florin à l'aigle éployé. La paille, c'est la riposte de la Marne. Regardez l'Yser où flotte un interminable radeau de cadavres germains, où flent en l'infini des profondeurs fluviales les espoirs tentés. La paille, ô combien fail-elle sentir sa féture irréparable dans ce grand défi de toute une race délirante à la nation franque qui garde, vestale de l'humanité, l'écue au milieu des ruines, le feu sacré de l'idéal terrestre !

Verdun ! Verdun ! Verdun ! ni ville, ni bataille, plus qu'un symbole, mieux qu'un signe c'est, dans la nuit sombre des crimes allemands quelque forme semblable à l'étoile légendaire qui guidaient les bergers et les rois, à travers des espaces inconnus, vers l'humble étable de Bethléem. Et voici que lorsque se fait tristement le grand vieillard vêtu de blanc qui, tant de siècles glorieux symbolisa les aspirations de l'idéalisme humain, peut-être parce qu'il n'est plus d'écho à sa voix depuis qu'on t disparu les monts nivelés par l'homme-oiseau qui plane, toujours plus haut, et voici que lorsqu'on voit tout ce qui devrait parler se tait, voici qu'un homme, demi-marchand, demi-bourgeois, demi-philosophe et demi-prêtre, disons-le, en cet instant demi-Dieu, parce que simplement humain à l'heure où l'humanité doit parler, la pseudo-divinité restant muette, voici qu'un homme, citoyen d'Amérique, tient dans ses mains un passible cet écu d'or allemand. Et cet homme a parlé, et quoiqu'il en advienne, reculera-t-il même, en son humanité troublée, sa parole retentissante est comme l'or pur de la conscience universelle, il n'a pas parlé au nom d'un dogme plus ou moins discuté, il a parlé au nom du Dieu-Humanité ! et n'en doutez pas si ses doigts rêchent

dans la balance de la justice historique l'or fêlé d'Allemagne, jamais fer-blanc plus creux n'aura plus misérablement raisonné.

Les vérités allemandes n'ont jamais donné que l'illusion du vrai et l'or allemand ne sera jamais que la plus sordide fausse monnaie du plus incomparable métal.

ROSEVILLE DES GROTTES.

L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉFENSIVE

Napoléon interdisait à ses maréchaux de se compromettre avec l'ennemi « avant l'heure de la bataille générale ». Cette directive contenait en germe l'idée de défensive momentanée et même de retraite. C'est ainsi que l'empereur ordonnait à Lannes, en 1806, de se retirer, si l'ennemi venait à lui, et il le put regretter, un peu plus tard, de s'être départi de cette sage disposition. En 1813, il prescrivit en effet à Oudinot et à Ney de prendre l'offensive au moment où il attaqua lui-même en Saxe. Les échecs de Gross-Berren, de Denuewitz furent la preuve de Leipzig.

Notre attitude de défensive « active » devant Verdun peut être considérée comme une application de cette règle pesée par le grand capitaine ; elle causa à l'ennemi de grosses pertes disproportionnées avec celles qu'il nous infligea. Elle nous permit, en somme, de réaliser une économie de forces qui se retrouvera plus tard.

Le but manifeste de l'ennemi était de se rendre maître de l'obstacle de la Meuse jusqu'à Saint-Mihiel, ayant un intérêt majeur à ne pas se laisser couper de cette base de manœuvre. Il poursuivait donc, avant tout, un résultat stratégique. Quant à Verdun lui-même, c'était un objectif politique plutôt qu'un objectif stratégique, et la Meuse constituait le but véritablement militaire à atteindre. L'ennemi a échoué ; mais il continue et continuera encore à attaquer, afin de masquer sa défaite, et parce que, pour son grand état-major, l'offensive est un dogme, même si elle cesse d'être impérieusement commandée par les circonstances tactiques ou stratégiques du moment. C'est la manifestation de la volonté de vaincre. Je reconnais que l'offensive est la forme de la guerre qui produit les plus grands résultats ; mais encore faut-il qu'elle soit opportune. On peut aussi expliquer l'échec du mouvement des Allemands dans cette lutte qui dure depuis le 21 février, par l'espérance qu'ils avaient conçue d'attirer du côté de Verdun la plus grande partie de nos réserves et de porter atteinte, par l'épuisement, à notre capacité et à notre puissance défensive afin que nous en soyons privés au moment où notre haut commandement aurait voulu s'en servir. Si cette hypothèse est admise, le haut commandement allemand s'est fait singulièrement illusion en s'imaginant qu'il arriverait à nous imposer une usure « définitive » à défaut de victoire « décisive ». Toujours est-il que ses espérances, quelles qu'elles soient, sont anéanties ; qu'il persiste dans ses attaques, tantôt sur un front tantôt sur un autre, il nous trouvera prêts à lui répondre, et il n'a plus les moyens de mener sur le front de la Meuse une offensive générale à grands résultats, la seule qui serait admissible. Les pertes que nous avons subies ne sont pas telles qu'elles puissent influencer notre capacité d'offensive. Nos réserves restent solidement constituées grâce aux mesures qui ont été prises par le commandement pour les maintenir en état. En est-il de même d'un côté adverse ? Je ne le crois pas. On sait que nos ennemis ont été obligés pour alimenter leur offensive, de faire des prélèvements sur toutes les parties de leur front, et ils ont réalisé ce que de nouvelles en manœuvrant sur leur intérieur. Sans faire de calculs, sans aligner de chiffres qui manqueraient de précision, on peut escompter chez l'ennemi une décroissance de force que ne fera naturellement que s'accroître sa puissance résiduelle aujourd'hui sur tout dans la quantité et la valeur de son outillage et en particulier dans son artillerie lourde à tir rapide, dans ses mitrailleuses ; mais je me suis hâtes de dire, et j'ai tout lieu de tenir le raisonnement pour vrai, que cette force matérielle a subi les déchets sensibles du fait du tir bien réglé et très efficace de notre artillerie et aussi de l'usage du matériel. Je ne veux pas dire que nos canons n'aient pas souffert ; mais je n'hésite pas à affirmer que nous avons toujours pu pourvoir aux replacements. J'ajouterais, pour compléter ma pensée, que même en supposant que le commandement ennemi diminuât le nombre de nos pièces

la distillation et les pulpes sont réservées pour les porcs qui en sont très friands. Les vaches mangent les liges vertes avec autant de plaisir que des feuilles de maïs.

La méthode de plantation est la même que pour la pomme de terre, si on plante en lignes on peut faire pour les binages avec la broue les trois-quarts de la récolte.

En raison de la cherté excessive de la pomme de terre qui se vend actuellement 25 francs l'hectolitre, il est utile d'en planter cette année, même sans fumure, dans les terres vagues des coteaux.

Agrez, Monsieur le Gérant, mes meilleures salutations.

Lecteur de l'Indépendant.

COMITÉS CANTONAUX D'ACTION AGRICOLE DE PAU-EST ET PAU-OUEST

Réunion Générale.

Le Comité Cantonal s'est réuni le lundi 1er mai, à la Mairie de Pau, à 3 heures; presque toutes les communes des deux cantons étaient représentées.

M. Louslat qui préside donne lecture de la dépêche suivante de M. le Préfet des Basses-Pyrénées :

« Livraisons sulfatées de cuivre par Directeur Service Agricole Gironde, sont strictement subordonnées à octroi, licence par gouvernement anglais, mais vous confirmez que 200 tonnes sulfatées à 145 fr. le quintal sur wagons Bayonne, seront à disposition à partir du 1er mai, des viticulteurs qui pourront adresser commandes au Syndicat Agricultrice, rue Notre-Dame, à Pau. »

Le sulfatage de cuivre, dès son arrivée, sera livré à raison de 148 fr. les 100 kilos et de 1 fr. 50 le kilogramme, par quantités inférieures.

Régulation des Vins.

Le Comité, étant donné qu'aucun compte n'a été tenu, pour les régulations faites cette semaine, du vu de logique et de raison émis le 24 avril, demande à nouveau que le service de régulation de l'Armée, ayant fait savoir que les vins fins et les grands ordinaires sont affranchis de la régulation, les vins ordinaires soient seuls assujettis à être régulationnés.

La classification approuvée, après dégustation, par l'Autorité Militaire et aucun régime régulation, en termes généraux, ne devant être faite, seule la dégustation préalable de la classification des vins sujets à la régulation, et tant que la régulation n'aura pas été faite, le propriétaire doit conserver la libre disposition de ses vins.

C'est ainsi que le Comité Cantonal d'Action Agricole a interprété les différentes instructions et les explications fournies par l'Intendance et notamment les circulaires des 15 octobre et 26 novembre 1915.

Régulation des Fourrages.

Le Comité d'Action Agricole des deux cantons de Pau, émet le vœu :

1° Que la quantité des fourrages et paille régulationnés par l'Intendance dans chaque commune, soit définitivement fixée;

2° Que les fourrages et paille régulationnés par l'Autorité Militaire soient enlevés au plus tôt, les propriétaires ayant un pressant besoin d'argent et des locaux dans lesquels ces récoltes sont engrangées.

3° Que le commerce soit libre de vendre les restants sans enlever, sur le marché de Pau, une régulation qui s'est produite à différentes reprises.

Permissons Agricoles.

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir des permis agricoles; mais le Comité espère obtenir de M. le Général, commandant la subdivision, des équipes de 3 ou 4 hommes qui pourront pour 2 ou 3 jours aider au sulfatage.

Toutes les demandes devront être adressées à la Mairie de Pau, où une permanence est établie; un des membres de la commission permanente devant chaque jour prendre connaissance, pour toutes suites utiles des demandes formulées.

Le Président craint que les permissionnaires soient rares et il invite tous les agriculteurs présents à faire tout leur possible pour se passer de main-d'œuvre étrangère et leur conseil de compter surtout sur eux-mêmes, pour les travaux agricoles les plus urgents.

La prochaine réunion de la Commission permanente aura lieu à la Mairie de Pau, à 3 heures, le lundi 15 mai.

Pour le Comité d'Action Agricole,
Le Secrétaire : A. GORRE.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE

Une séance importante a eu lieu le 3 mai, à la Chambre de Commerce, en présence de M. Sentilhes, ingénieur en chef du Service maritime.

Après examen de la situation de l'embarcadere de l'Adour, dont les profondités ont diminué à la suite des gros temps de l'hiver, la Chambre a insisté énergiquement auprès de M. l'ingénieur en chef pour que les travaux de dragage soient poursuivis avec la plus grande intensité de jour et même de nuit, si c'est possible, de flot comme de jusant, pour obtenir des résultats efficaces au moyen des deux dragues du port : « Bayonne I » et « Bayonne II ». M. Sentilhes a accueilli avec bienveillance cette proposition.

La Chambre a envisagé l'emploi d'une troisième drague si elle en pouvait trouver une disponible et qui fut appropriée aux dragages de la Barre.

Pour faire face aux dépenses exceptionnelles nécessitées par les dragages intensifs qu'elle réclame et pour lesquels l'Etat n'a pas ouvert de crédits suffisants la Chambre a proposé l'établissement de nouvelles taxes de péage sur toutes les marchandises d'importation ou d'exportation transitant par le port de Bayonne.

Au cours de la même séance, la Chambre a reçu la visite de M. Schatz, délégué du Ministère de la Guerre au Comité d'Action économique de la 18e région, accompagné d'une délégation.

M. le Président et M. Sentilhes, ingénieur en chef, ont fourni des renseignements en vue de développer le trafic dans le port de Bayonne. M. Schatz a promis que les desiderata qui venaient de lui être exprimés seraient fidèlement transmis au Gouvernement et qu'il avait la conviction qu'il leur serait donné une suite favorable.

COURS DE PRÉPARATION MILITAIRE

La classe de 1918 pouvant être appelée sous les drapeaux avant la fin de l'année, les jeunes gens de cette classe et ceux de la classe 1919 qui ne suivent pas encore le Cours de Préparation militaire organisée par la Ligue Française de l'Education Physique, sont informés qu'ils peuvent bénéficier de ces cours avant l'appel de la classe.

Ils doivent pour cela se faire inscrire, dans le courant de la semaine, chez M. Drouot, 11, rue Marengo, ou bien auprès du Directeur du Centre, à la Pelouze des

Jeux de la Ligue, le dimanche matin, de 6 à 8 heures du matin.

Dimanche 14 mai, entraînement général sur la Pelouze : Gymnastique et passages des postes militaires.

INSTITUT MUSICAL LUIS ALONSO

Dimanche 7 mai 1916,
à trois heures et demie précises.
GRAND CONCERT

avec le concours de Mlle Jacqueline Ramat, cantatrice des Concerts Sto-Cécile; M. Georges Foix, 1er ténor de l'Opéra-Comique; M. Robert Cazaux, de l'Opéra; M. G. Reverdy, Mlle Taillandier, Larivière, Peyrét-Poquo, Foix, Mirassou et l'Institut.

PROGRAMME :

1. a) Marche d'Alceste, de Gluck; b) La Nuit, de A. Hohlross, et Foix, par Mlle Mirassou, et Foix.
2. Air de la Tosca, de Puccini, par Mlle Ramat.
3. Le Cri, de H. Bataille, par M. Cazaux.
4. Récital de Violon, par M. Alonso et Mlle Taillandier.
5. Mélodies, de Duparc, par M. G. Foix.
6. a) Habanera, de Chabrier; b) Valse en mi majeur, de Moszkowski.
7. Duo d'Elvira VIII, de Saint-Saëns, par Mlle Ramat et M. Foix.
8. Adagio de la Sonate pathétique, de Beethoven, par MM. Rverdy, Torrent, Minde, Corriat; Mlle Perez et Miro Neau.
9. Sonate n° 3, de César Franck, par Mlle Foix et M. Alonso.
10. Célébres Scènes Humoristiques, de Léonard, par M. Alonso et Mlle Larivière.

On est prié de venir arrêter ses places à l'avance à l'Institut, 13, Place Graviot.

LA COLLECTION « IN EXTENSO »

L'éditeur de la collection « In Extenso » s'est imposé la noble tâche de conduire de ne publier que des chefs-d'œuvre et, jusqu'à ce jour, tous les grands noms de la littérature contemporaine se sont succédés dans cette remarquable collection.

C'est ce qui fait la vogue sans cesse croissante de ces délicieux ouvrages, présentés d'une façon très luxueuse, finement illustrés et vendus à un prix dérisoire.

Actuellement, « In Extenso » publie « La Tumbule », de Georges d'Espagnac, dont on connaît le talent d'écrivain et la réputation justifiée de délicieux conteur de l'époque napoléonienne.

Tout le monde, avec juste raison, voudra lire « La Tumbule ».

La collection « In Extenso » est en vente au prix de 0 fr. 40 le volume, chez tous les libraires et dépositaires de notre ville.

PONTACQ. — Primes aux Pouliches.

Les concours pour l'obtention des primes aux pouliches de un an, deux ans et trois ans de la circonscription de Pontacq (communes du canton de Pontacq et partie de Nuy-Est), a eu lieu jeudi dernier 4 mai.

Voici les résultats :

Pouliches de 1 an, 14 présentées.
Primes de 25 fr. à MM. :

D. Lamazon, à Soumoulou (pour une fille de l'Espoir-Charmant);
J. Pallou, à Pontacq (Mister-Latapy);
J. Courret, à Labatmale (Espoir-Charmant);
P. Barrère, à Labatmale (For-Ever);
F. Cantou, à Lagos (Cadi).

Mentions honorables à MM. :

C. Boué, à Soumoulou (Presto);
J. Pallou, à St-Vincent (Diamant IV).

Pouliches de 2 ans, 20 présentées.
Primes de 100 fr. : M. G. Prut, à Lucgarier (Mister-Latapy); M. B. Turon, à Pontacq (Jacobite); J. Turon, à Lucgarier (Sabot-de-Vézans).

Primes de 80 fr. : MM. L. Lajus, à Soumoulou (Nadir-Shah); P. San, à Soumoulou (Tracassin).

Primes de 70 fr. : M. F. Douste-Blazy, à Courraze (Dijon); M. L. Lurdos-Garrot, à St-Vincent (Bani-Bouffra).

Primes de 60 fr. : M. P. Bourdalé, à Hous (Mister-Latapy); M. L. Tubat, à Pontacq (Espoir-Charmant); M. J. Pallou, à St-Vincent (Mister-Latapy); M. J. Lassalle-St-Jean, à Lagos (Cadi).

Pouliches de 3 ans, 25 présentées.
Primes de 700 fr. : M. G. Prut, à Lucgarier (Mister-Latapy); M. P. Peyrades, à Asson (El-Bassun); M. J. Peyrou, à Soumoulou (Prisme); M. J. Caparet, à Pontacq (Gavroche).

Primes de 150 fr. : M. J. Pallou, à St-Vincent (Marut); M. L. Lurdos-Garrot, à St-Vincent (Gavarno); M. C. Boué, à Soumoulou (Ex-Voto).

Primes de 125 fr. : M. D. Thés-Laban, à Barzun (For-Ever); M. D. Cazaban, à Lagos (Inconstant); M. B. Turon à Pontacq (Mardi-Gras); M. L. Lurdos-Garrot, à St-Vincent (For-Ever); M. J. Palat, à St-Vincent (Mister-Latapy).

Primes de 100 fr. : M. J. Clavier, à Barzun (Hussein II); M. A. Lousteau, à Espoey (Gavroche); M. H. Minville-Cendran, à Limendous (For-Ever); M. E. Cabanne, à Labatmale (Hussein II); au même (Mister-Latapy); M. J. Ladagnous, à Courraze (Dijon); M. J. Bidot, à Barzun (Marut), qui a refusé le prix pour pouvoir participer aux concours de chevaux de selle qui auront lieu en juin.

NAV. — Etat Civil du mois d'avril.
— Mariage : André-Michel Bellocq, ébéniste, et Louise Grangé, tricoteuse.

Décès : Jeanne-Marie-Simone, 3 ans, maison Bourda, rue Henri IV.
Edouard-Joseph, jardinier, né à Mirepoix, 60 ans, maison Vignolles, rue de l'ancien Abattoir.
Jeanne Terrobert, ménagère, 75 ans, épouse Massartier-Parrot, maison Massartier, rue des Remparts.
Marie-Louise Paupéret, 3 ans, maison Julien, rue Henri IV.
Jean-François Cassou-Couet, Greffier de la Justice de Paix, né à Bizanos, 44 ans, Ecole Maternelle, place de la Fontaine d'Argent.
Pauline Vignolles, couturière, 16 ans, maison Bourda, quartier Claraoq.

GARLIN. — Nécrologie. — C'est au milieu d'une assistance émue et recueillie qu'ont eu lieu à Garlin les obsèques de M. Maurice Garrot, notaire dans cette ville, Président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Pau.

Le défunt est décédé dans sa 81e année, après 39 années de mariage passées au milieu de nous. Durant cette longue carrière, M. Garrot avait su se concilier l'estime et la sympathie de tous ses concitoyens.

Il avait été successivement suppléant de la Justice de Paix, conseiller municipal, et enfin ses collègues lui avaient fait le grand honneur de le nommer Président de la Chambre des Notaires.

M. Garrot, qui avait fait les campagnes d'Italie et de 1870-71, était titulaire des médailles décernées aux combattants de ces deux campagnes.

Au cimetière, M. Aubry-Bastard, notaire

à Pau, et au nom de ses collègues, adressé un éloquent adieu à leur regretté Président.

A sa veuve, à ses enfants dont deux sont aux armées, nous offrons l'hommage de nos sincères et respectueuses condoléances.

ANDE. — Mort pour la patrie. — Le jeune Bonnehon, d'Ance (dont le père, médaillé de 1870, mourut à Ance le mois de mars dernier), est décédé à l'hôpital, des suites d'une blessure reçue sur le champ de bataille; son corps a été transporté à Ance et enterré dans le petit cimetière de la commune, à côté de son père.

Aux témoignages de sympathie reçus par la famille, nous joignons les nôtres bien sincères.

OSSE. — Mort au Champ d'honneur. — Une dépêche officielle annonce la mort au champ d'honneur du soldat Jean-Pierre Pleocq, d'Osse veuf et père de deux enfants en bas âge.

C'est le 22e enfant de la commune mort ou disparu sur le champ de bataille.

Peu de communes sont aussi éprouvées que la commune d'Osse qui compte à peine 600 âmes.

ARAMITS. — Incendie. — Jeudi matin, à la pointe du jour, un incendie s'est déclaré dans une appentis servant de fournil à côté de la maison d'habitation de M. Horticoulo, boulanger. Le fils de ce dernier, réveillé en sursaut par le crépitement, donna aussitôt l'alarme, et les pompiers furent assez heureux pour arrêter le feu.

Les dégâts matériels se montent à 1.000 francs environ; les outils de boulangerie, sauf le pétrin, ont été brûlés ainsi que quelques fagots; la toiture a été endommagée.

CHRONIQUETTE

Il ne faut pas trop se moquer de l'institution des marraines de guerre. Certainement il y a dans les correspondances certaines mièvreries équivoques; mais comme les lettres touchantes et saines doivent être bonnes au cœur des poilus des pays envahis qui n'ont plus de nouvelles de leur famille, de leur maison, de leur clocher et qui ont abandonné leurs récoltes que d'autres ont moissonnées! Le « Barbarus has segeles... » n'est pas une hypothèse littéraire. L'étranger barbare a ravagé, puis réenssemencé les champs des aïeux, pendant qu'isolés au milieu des terrifiants bombardements, les paysans des Ardennes, des Flandres et de l'Artois ne savent rien et pensent longuement aux choses dont ils sont dépossédés et aux parents dont ils sont séparés. C'est faire œuvre bonne de servir de père, de mère, de frère ou de sœur à ces exilés qui risquent chaque jour la mort pour défendre d'autres familles, d'autres foyers et d'autres terres contre la ruée de l'ennemi.

... y a bien les marraines pour rire. Mais n'est-ce pas quelque chose d'amusant les soldats? Il est des seconds ou pour égayer la monotonie des repos, une tranchée invile la tranchée voisine à une exposition de portraits de marraines. La cérémonie n'a rien d'irrévérencieux ne manque pas de gaieté. Mais l'innovation la plus logique, celle qui doit surgir — si ce n'est déjà fait — c'est l'institution des parrains poilus. Pourquoi à leur tour les combattants ne solliciteraient-ils pas des filleules? **BYZANTINI.**

PHARMACIES OUVERTES

Dimanche 7 Mai.

COSTEDOAT, 4, rue Préfecture.
TURON, 1, rue Montpensier.
MOLE, 77, rue du 14 Juillet.

EXTRAIT des Registres de l'Etat Civil.

Naisances.

Albert-Emile, fils de Jules-Ernest Joffet, maçon et de Elise Courtellies, ménagère.

Jean-Marie-Michel, fils de Joseph Puchet-Courtelles, cultivateur, et de Jeanne-Marie Pédarrieu, ménagère.

Décès.
Jean Lagnoue, sans profession, né à Ossenz, 27 ans.
Jean-Germain Mélion, pâtissier, né à Pau, 39 ans.

Publications de Mariage.

Auguste-Julien-Léon Barraban, industriel à Oloron, et Berthe-Marie Bonnehon sans profession à Pau.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Observations de la Maison DAIGNAS, 14, rue Alexandre-Taylor.

Samedi 6 Mai.

A neuf heures du matin, Soleil. + 16°5
A midi, Soleil. + 18°5
A trois heures du soir, Soleil. + 20°5
Maxima de la journée. + 21°5
Minima de la nuit. + 10°2
Le baromètre est à 739 m/m en hausse.

M. DUTILH, Coiffeur, 11, rue de la Préfecture, PAU, informe le public qu'un Ouvrier de premier ordre, pratiquant les applications de teinture, connaissant les ondulations et toutes les parties de l'art de la Coiffure pour Dames, est attaché depuis quelques jours à ses Salons.

18e RÉGIMENT D'INFANTERIE (Dépôt commun)

Adjudication à Pau, garage de la rue Lapouble, le 29 mai 1916, à 9 heures du matin, des fournitures de : 1° viande fraîche; 2° charcuterie; 3° pain us soupé; 4° légumes verts; 5° épicerie et légumes secs; 6° vin rouge, nécessaires pour la période du 1er juillet 1916 au 30 septembre 1916.

Il sera procédé également à la mise en adjudication de l'entretien des os, eaux grasses, détritus de cadavres et balayures, à l'achat, par kilogramme, de pain et biscuits provenant du dépôt du 18e Régiment d'Infanterie, du 1er juillet 1916 au 31 décembre 1916. Les soumissionnaires qui désirent prendre part à ces adjudications devront se faire connaître, par écrit, au Président de la Commission des Ordinaires avant le 22 mai 1916 et remettre en même temps : 1° un extrait du casier judiciaire; 2° un certificat de nationalité française; 3° un extrait du rôle des contributions directes (patentes), ces trois pièces de 1916.

Dans le cas où des soumissionnaires seraient représentés par des mandataires, la procuration sera exigée, avant le dépôt des soumissions.

PAU GALERIES MODERNES PAU

Réclame du LUNDI 8 Mai 1916

Grande Mise en Vente d'ARTICLES DE MÉNAGE

CASSEROLES forme droite bordée à bec, queue fondue.
12 1/2 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
La série..... 14 90

SÉRIE DE 5 CASSEROLES forme droite fortes bordées à bec extérieur poi 10, 12, 14, 16, 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
La série..... 14 90

SÉRIE DE 3 CASSEROLES extra fortes forme droite 12, 16, 20 24 28 32 36 40 44 48 52 56 60 64 68 72 76 80 84 88 92 96 100
La série..... 16 90

POÊLONS forme bombée, queue bois 11 1/2 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
La série..... 16 90

BOUILLONNE conique à bec anse clissée rotin.
1 litre 1 lit 1/2 2 litres.
6.75 8.25 9.50

PASSE-THÉ à manche aluminium poi. Le passe-thé..... 0.90
Passe-thé à poucette..... 0.65

EGOUTTOIR de cuisine poli, largeur 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
L'égouttoir..... 6.50

SÉRIE DE 5 CASSEROLES émail blanc supérieur, forme droite à bec, 12, 14, 16, 18, 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
La série..... 18 90

SÉRIE DE 5 CASSEROLES émail rouge, queue roulée 12, 14, 16, 18, 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
La série..... 10.50

MARMITES émail rouge à 2 anses fixes, contenance :
4 litres 6 litres 8 litres
4 90 5 90 6 90

BLOUSE percale pékin, manche raglan, col nansouk blanc, ourlet jour.
La blouse..... 3 90

JUPON percale pékin, volant blais plissé garni bande travers marine et blanc, et noir et blanc.
Le jupon..... 3 90

CACHE-CORSET shirting souple, genre plis, encolure dentelle fil ou broderie passe ruban, toutes tailles.
Le cache-corset..... 3 90

BLOUSE lingerie, nansouk blanc, col broderie main et patte Irlande, du 40 au 50. La blouse..... 4.50

JEAN-BART calotte boule garni blanc, noir et ruban marine inscription.
Le Jean-Bart..... 2.25

VASES DE NUIT émail marbré couleurs assorties.
Le vase..... 1.75

GUVETTES forme ronde émail blanc, bord bleu.
26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82 84 86 88 90 92 94 96 98 100
1.50 1.75 2 90

GARNITURES DE TOILETTE soaux et broca émail bleu Turquoise, intérieur blanc.
La garniture..... 10 90

SÉRIE DE 6 BOITES A ÉPIGES fer blanc décoré suites fleurs et paysages.
La série..... 2 90

CAFETIÈRES filtres fer blanc poli, contenance 10 tasses.
La cafetière..... 2.10

CAFETIÈRES gourmet unitasse, fer blanc poli fer blanc nickelé.
1.10 1.80

FOURNEAUX à pétrole marque « Flamme Bleue » à 2 inéches n° 0.
Le fourneau..... 15 90

COUVERTS couteils et fourchettes fer battu étamé.
Le couvert..... 0.35

PANIER A SALADE fil de fer étamé, grande taille.
Le panier..... 0.70

ENOUSTIQUE supérieure, marque des salons en boîte de 500 gr. en boîte de 1 kil.
1.50 2.80

TOILE à parquet supérieure en morceaux de :
125 gr. 250 gr. 500 gr. 1 kg.
0.40 0.75 1.45 2.90

Grand choix de DANOTIERS beau tagal fil coiffant très bien, pour dames et fillettes, toutes nuances mode.
Le canotier..... 3.50 5 90 8.50

CHAPELIER souple piqué blanc, garni ruban blanc, marine et noir pour fillettes.
Le chapelier..... 3.50 4.50

PRESSE en tagal cousu sur 4 rangs en noir et nuances mode.
La pièce de 9/10 m..... 2.50

UNE SÉRIE DE FLEURS NOUVELLES camélias, piquets cerises, roses pompons, girandales, pâquerettes, marguerites et myosotis.
Au choix..... 1 90 1.50

TAILLEUR POUR MESSIEURS — TAILLEUR POUR DAMES

ANCIENNE MAISON TOUZIS
Mme PÉGOT Successeur, 4, rue Gaston, prévient sa nombreuse clientèle que la Vente annuelle aura lieu lundi 8 mai et jours suivants. — Exclusivement au comptant.

CONVOI FUNÈBRE

Mme Germain Mélion; M. et Mme Jean Mélion, les familles Mélion (de Lons et de Bordeaux), Guicheméro-Elcheberrito, Gastambide, Boueilh-Daban, Rangotte, Furthouart et Descalès prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Germain MÉLION
Pâtissier.

qui auront lieu le lundi 8 Mai en l'église Saint-Martin, à 8 h. 1/2.
On se réunira à la maison mortuaire rue Porteneuve, 47, à 8 heures.

AUTOMOBILES ETAT NEUF 1914

8 HP, 10 HP, 15 HP, 18 HP
Torpedos 2 places, 4 et six places, Premières Marques.
Jolies Voitures à 4 cylindres.
Prix raisonnables.
Tél. 5-64. — Albert LABRIT — Tél. 5-64.

“MANON”

21, rue Serviez, 21, PAU

Lundi 8 courant
Grande Réclame MAROQUINERIE
SACS DE DAME
PORTEFEUILLES, PORTE-MONNAIES
Prix exceptionnels.

SPECIALITÉ DE CAFÉS GRILLÉS

TOUS LES JOURS

ON DEMANDE Hôtel Terminus, Mont-Dore, Guisniera ou jeune Chef sortant d'apprentissage; jeune homme 14 à 16 ans pour bar. — S'adresser BERGERE, 26, cours Bosquet, Pau.

A VENDRE Garnitures de foyer, Tentures, Appareil de Chauffage, Glace, Tapis, Objets divers. Adresse au journal.

JEUNE FILLE demandée pour apprendre le postiche. — GOIS, coiffeur, rue St-Louis.

PERDU dimanche matin 30 avril, petite broche camée. Prière rapporter Villa des Roses, Jurançon. Récompense.

PERDU de la rue Serviez à la Grande Halle, Portemonnaie contenant certaine somme. — Prière rapporter Mme Veuve Dodu, 5, Passage Palassou. Récompense.

ON DESIRE acheter Chambre anglaise en bon état. — Ecrire initiales H. H. au journal.

PERDU Pardessus rouge enfant. Prière rapporter 17 rue Galois, rez-de-chaussée. — Récompense.
Envoyez aux soldats du front et aux prisonniers en Allemagne des **PAU-OKES** gâteaux fins se conservant frais plus d'un mois, spécialité de la Pâtisserie P. Lourau 23, rue Serviez.
La Maison se charge des envois même en Allemagne.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Rend aux cheveux gris leur couleur naturelle. — Supprime les pellicules Arrête la chute des Cheveux.
Exigez sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR
Une seule croix sur 20 ANS DE SUCCÈS
assurant l'efficacité du ROYAL WINDSOR
Dépôt (gros), 28, Rue d'Anglemont, 28, PARIS
EN VENTE PARTOUT

BAZARS LOUVRE ET PARISIEN TERRE

Henri TERRE Successeur

Réclame du Lundi 8 Mai 1915.

DEJEUNERS faïence couleur, décor variés, tasse et sous-tasse..... 0.80

LEGUMIERS faïence blanche, décors couleur..... 0.95

PLATS faïence blanche..... 0.45

CALEÇONS coton blanc, maille fine, article d'usage.
Le caleçon..... 2.95

CHEMISES zéphir, sans col avec poignets, devant à plis..... 3.45

PAPETERIE 50 feuilles et 50 enveloppes beau papier vergé.
La boîte..... 1.45

JEAN-BART paille blanche, galon bleu, blanc, avec inscription; garniture soignée. Le Jean-Bart..... 1.45

DERNIERE HEURE

(Service spécial de L'INDÉPENDANT).

Samedi, 4 heures. LA T. S. F.

LA COMMUNIQUE ANGLAIS

LONDRES. — Deux mines allemandes ont explosé à Neuville-Saint-Vaast et à l'Est d'Albert. Les explosions n'ont pas eu de résultat.
Pendant la nuit on signale une grande activité de l'artillerie sur les rives de la Somme. Aujourd'hui rien à signaler.
Hier nous avons contraint deux avions allemands à atterrir dans leurs lignes. Un d'eux fut brûlé et un autre endommagé. Un appareil anglais a été abattu dans les lignes allemandes.

Le recrutement des officiers d'administration.

M. Laurent Eynac, vient de proposer à la Chambre de modifier la façon de recruter les officiers d'administration du cadre actif des services de l'intendance. La proposition de loi que je dépose dit-il, a pour objet de régler définitivement pour le temps de guerre le recrutement des officiers d'administration des services de l'intendance et de santé du cadre actif. Ce recrutement est prévu actuellement par le décret du 26 mars 1915 qui modifie le système de recrutement en vigueur dans le temps de paix. Depuis la mobilisation, en effet, le mode de recrutement des officiers d'administration a dû être modifié par suite du non fonctionnement de l'École d'administration militaire de Vincennes. Il a fallu prendre des dispositions nouvelles pour combler les vacances.

Ces dispositions sont les suivantes :

1° La nomination à titre temporaire au grade de sous-lieutenant ou assimilé de l'armée active, de la réserve ou de l'armée territoriale des hommes de troupe de tous grades (décret du 12 novembre 1914 soumis à la ratification des Chambres, ratifié par la loi du 30 mars 1915). Cette disposition s'applique aux militaires des sections de C. O. A. et d'infirmiers et l'instruction du 13 décembre 1914 précise les conditions qu'ils devront remplir pour être nommés officiers d'administration de 3^e classe.

2° D'autre part, le décret du 26 mars 1915 détermine les règles à suivre pour combler pendant la guerre et pendant un délai d'un an à compter de la cessation des hostilités, les vacances d'officiers d'administration de 3^e classe du service de l'intendance que l'École d'Administration de Vincennes ne peut fournir.

Ces officiers sont recrutés :

a) Pour 2/10^e parmi les adjudants-chefs et adjudants d'administration comptant au moins dix ans de service effectif.

b) Pour 1/10^e parmi les aspirants des sections de C. O. A. régulièrement proposés par leurs chefs et parmi les officiers d'administration du cadre auxiliaire titularisés en vertu de l'article 3 de la loi du 1^{er} août 1913 (stage deux ans au Maroc, ou un an après blessure ou action d'éclat).

Mais toutes ces sources de recrutement sont loin de jouer en ce moment :

1° La titularisation des officiers d'administration de réserve en vertu du décret du 12 novembre 1914 n'est pas admise puisque ce décret ne vise que les lieutenants et sous-lieutenants de réserve et non les assimilés.

2° D'autre part, la titularisation en vertu du décret du 26 mars 1915 est également suspendue puisque les officiers d'administration de réserve ne peuvent aller servir au Maroc comme en temps de paix ; la mobilisation les a affectés aux armées en campagne, ils ne peuvent être titularisés dans l'active.

En résumé, les officiers d'administration de l'armée active sont actuellement recrutés uniquement parmi les adjudants et adjudants-chefs, des sections de C. O. A. ou d'infirmiers comptant au moins 10 ans de service effectif. Il n'y a actuellement que ce moyen pour combler les vacances.

Ce système soulève les objections suivantes :

a) D'abord, toutes les vacances n'ont pas été comblées ; cela s'explique par ce fait que les officiers ayant atteint la limite d'âge sont actuellement maintenus au service et qu'on n'éprouve pas le besoin de les remplacer immédiatement dans les cadres. Si, au contraire, on faisait toutes les nominations nécessaires, il est à présumer qu'on trouverait difficilement parmi les adjudants-chefs et adjudants comptant plus de dix ans de service un nombre suffisant de sous-officiers réunissant les conditions d'instruction et d'éducation nécessaires pour être nommés officiers d'administration.

b) D'autre part, il faut songer à l'avenir et au recrutement d'un cadre d'officiers qui, après la guerre, aura encore une lourde tâche à remplir et qu'il n'est pas indifférent de constituer uniquement par des moyens de fortune dont on aurait à souffrir plus tard.

c) En outre par ce système (nomination des adjudants) on encombre les cadres d'officiers arrivés tard à la situation d'officier, qui attendent à peine le troisième galon et qui, par leur départ presque simultané occasionnant des a-coups énormes dans l'avancement ;

d) Enfin, et surtout, ce mode de recrutement est de nature à diminuer très fortement le niveau d'un corps d'officiers pour lequel on a reconnu de tout temps la nécessité de lui donner à l'école de Vincennes une instruction générale et technique que la pratique seule ne peut remplacer.

Peut-on remédier à ces inconvénients dont la gravité est indiscutable ? Sans doute, en utilisant les ressources qu'offrent les jeunes gens qui, au cours de leur service actif, ont suivi pendant six mois les cours de l'école d'administration militaire de Vincennes, en qualité d'E. O. R. et ont ensuite accompli les six derniers mois de

leur service comme officiers d'administration de réserve.

On trouve en effet chez eux : d'abord une garantie d'instruction technique acquise à l'école, en compagnie de leurs camarades de l'active ; ensuite, une garantie de compétence résultant de la pratique acquise après leur sortie de l'école et depuis la guerre.

Ces jeunes gens sont actuellement dans deux situations différentes :

1° Les uns sont officiers d'administration du cadre auxiliaire affectés à des formations de l'intérieur ou des armées ; parmi eux, un certain nombre consentiraient certainement et demanderaient même à être titularisés et il semble qu'on pourrait les admettre sur la proposition de leurs chefs, dans les conditions fixées par le décret du 12 novembre 1914, en réduisant même à deux mois le stage exigé ;

2° D'autres, en plus petit nombre, servent actuellement comme sous-officiers rengagés.

Ce sont ceux qui, après avoir accompli leur service actif comme officiers d'administration de réserve, ont voulu continuer leur carrière dans les services administratifs ; ils ont abandonné leurs galons d'officier et ils ont renoncé dans une section de C. O. A. ou d'infirmiers, comme sous-officiers avec l'intention de concourir pour l'École de Vincennes dès qu'ils auraient deux ans de grade de sous-officiers et devenir ainsi officiers d'administration de l'armée active. On peut dire qu'ils ont prouvé par là leur vocation administrative.

Ces sous-officiers pourront bénéficier des dispositions du décret du 26 mars 1915 lorsqu'ils auront été nommés adjudants... c'est-à-dire jamais au cours de la guerre, car ils ne réuniront pas dix ans de service (ils en comptent quatre environ).

On leur tient bien peu compte ainsi de leur sacrifice, car ils serviraient actuellement sans cela avec le grade qu'on leur refuse même à titre temporaire.

Ainsi donc, les dispositions en vigueur écartent de l'accès au grade d'officier d'administration de 2^e et 3^e classe de l'armée active les seuls jeunes gens qui ont suivi l'enseignement de l'École d'Administration militaire de Vincennes et qui pourraient apporter dans le cadre des officiers d'administration des éléments jeunes et instruits en nombre suffisant pour atténuer les effets du recrutement assuré uniquement parmi les adjudants et adjudants-chefs.

Cette constatation n'est-elle pas de nature à faire prendre des mesures pour remédier :

1° La titularisation des officiers d'administration de réserve nommés en vertu des lois de 1905 et 1913 et ayant servi en cette qualité depuis le début de la guerre, l'année de campagne, emplantant l'année de stage prévue par la loi du 1^{er} août 1913.

2° La nomination, à titre temporaire, au grade d'officier d'administration de 3^e classe en vertu de l'article 1^{er} du décret du 12 novembre 1914, les sous-officiers des sections de C. O. A. et d'infirmiers, anciens officiers d'administration du cadre auxiliaire démissionnaires.

Dans les deux cas, il serait, bien entendu, tenu compte des propositions faites par les supérieurs hiérarchiques et de la manière de servir pendant la campagne.

Tel est l'objet de la proposition. Elle répond à une nécessité de même ordre que le projet de loi récemment discuté et adopté au sujet du recrutement de l'intendance.

Si la Chambre l'accepte elle serait ainsi rédigée :

Art. 1^{er}. — Pendant la durée de la guerre et pendant une période d'un an après la fin des hostilités, le recrutement des officiers d'administration et des services de l'intendance et de santé est réglé comme suit :

Les deux tiers des nominations annuelles au grade d'officier d'administration de l'armée active seront attribués :

1° A titre définitif aux officiers d'administration de réserve nommés par application des dispositions de l'article 24 de la loi du 21 mars 1905 et de la loi du 7 août 1913 qui ont servi en cette qualité aux armées au moins pendant deux mois ; ces officiers pourront, sur leur demande et sur la proposition de leurs chefs hiérarchiques, être admis avec leur grade dans l'armée active ;

2° A titre temporaire aux sous-officiers des sections de C. O. A. ou d'infirmiers qui, après avoir été nommés officiers d'administration de 3^e classe dans les conditions fixées par l'article 23 de la loi du 21 mars 1905 et par la loi du 7 août 1913 ont démissionné et contracté ensuite un rengagement dans une section de C. O. A. ou d'infirmiers en vue de concourir pour l'École d'Administration militaire. Ces nominations au grade d'officier d'administration de 3^e classe à titre temporaire seront faites sur la proposition des chefs hiérarchiques ; après trois mois passés dans cette situation les officiers d'administration ainsi nommés pourront l'être à titre définitif.

Art. 2. — Le tiers des promotions annuelles sera aux adjudants-chefs et

adjudants des sections de C. O. A. ou d'infirmiers comptant au moins dix ans de service effectif et régulièrement proposés par leurs supérieurs.

Art. 3. — Les vacances qui ne pourraient être comblées par application de l'article premier de la présente loi s'ajouteront à la proportion fixée à l'article 2.

Art. 4. — Un décret déterminera les conditions d'application de la présente loi.

MAIRIE DE PAU
Propriété des Trottoirs.

Le Maire de Pau rappelle les obligations qui incombent aux propriétaires ou locataires de balayer et même laver au besoin complètement et régulièrement, autant de fois qu'il sera nécessaire, les trottoirs au-devant de leurs maisons, magasins, cours, jardins murs et autres emplacements longeant les voies publiques et privées. Ces obligations sont communes aux Administrations et établissements de toute nature possédant ou occupant des bâtiments publics et privés.

En rappelant ces prescriptions, le Maire fait appel à l'intérêt et à la bonne volonté de tous pour la propreté et la bonne tenue de la Ville.

POUR LES CANDIDATS AUX FONCTIONS PUBLIQUES Examens et Concours.

École Supérieure d'enseignement agricole et ménager de Grignon, (Filles). — Concours ouvert le 15 juin 1916. Délai d'inscription : 1^{er} juin 1915. Adresser les demandes au ministère de l'Agriculture (direction de l'Agriculture, 1^{er} bureau).

École Nationale d'Arts et Métiers. — Date du concours : 20, 21 et 22 juillet. Délai d'inscription, 15 mai 1916. (La limite d'âge est fixée à 18 ans en raison de la suppression du concours de 1915).

Dame Steno-Dactylographe à l'Administration Centrale du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale. — Date officielle, 16 juin 1916. Délai d'inscription, 15 mai 1916. Traitement, 1.800 à 3.000 francs. Durée du travail journalier, 7 heures.

Institut National Agronomique. — Concours officiel, 19, 20 et 21 juin 1916. Délai d'inscription, 15 mai 1916.

École Normale d'Enseignement Technique (section industrielle). — Date officielle, juin 1916.

École Normale d'Enseignement Technique (section commerciale). — Date officielle, juin 1916.

Agent Voyer Surnuméraire. — Un concours sera ouvert dans chaque département dès la cessation des hostilités.

Les lecteurs qui désirent des renseignements sur le sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque, peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'École du Fonctionnaire, 10, rue Chardin, Paris (XVI^e).

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner en qualité de lecteur du journal "l'Indépendant".

Les Directeurs de l'École du Fonctionnaire ont bien voulu également s'engager à adresser à tous ceux de nos lecteurs qui leur en feront la demande accompagnée de 1,65 en timbres-poste ou mandat pour tous frais l'annuaire T. Carus (livre des candidats et candidates aux emplois administratifs) un fort volume de 1056 pages de textes compact donnant les renseignements sur toutes les fonctions publiques, concours, condition, traitement, avenir etc.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
L'Assemblée générale mensuelle de la Section de Pau-Oloron aura lieu 11, rue Notre-Dame, dimanche 7 mai, à 10 heures précises du matin. La séance sera terminée par une conférence de M. Tallandier, professeur au Lycée, sur « les Origines de l'Impérialisme allemand ».

BOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE
Le versement mensuel aura lieu à la Halle le dimanche 7 mai, de 8 h. 1/2 à 11 heures du matin.

Le montant des paris échus est régulièrement payé pendant la guerre.

CINEMA PALAEO
Du mercredi au dimanche, Représentations à 8 h. 3/4 ; Matinées, jeudis, dimanches et Fêtes à 3 heures.

Changement de programme tous les mercredis.

MODIFICATIONS A L'HORAIRE DES TRAINS
Comme suite à son récent avis, la Compagnie du Midi vient de modifier ou de supprimer les trains suivants sur les lignes de notre département :

Ligne de Tarbes à Pau. — Le train quittant Tarbes à 20 h. 17, partira à 18 h. 58 et arrivera à Pau à 20 h. 52 au lieu de 22 h. 14.

Ligne de Bayonne à Pau. — Pas de changement.

Pau-Oloron-Bedous. — Le train de 13 heures s'arrêtera à Oloron. Le train partant de Bedous à 9 h. 47 est supprimé, mais il en partira un d'Oloron à 8 h. 30, qui arrivera à Pau à 10 h. 36.

Sur l'embranchement Buzuy à Laruns, sont supprimés les trains de 13 h. 50 vers Laruns et de 10 h. 14 vers Buzuy.

Deux trains partiront de Buzuy pour Laruns : à 7 h. 48 et à 19 h. 10. Ils quitteront Laruns à 8 h. 37 et 15 h. 57.

Ligne de Puyoo à Mauléon. — Départ de Puyoo à 7 h. 25, 11 h. 16 et 16 h. 55. Départ de Mauléon à 5 h. 12, 9 h. 04 et 13 heures.

D'Autevielle à Saint-Palais départs de 12 h. 06 et 18 h. 25. Départs de Saint-Palais à 5 h. 36 et 13 h. 50.

ON DESIRE acheter Chambre à coucher, bon état. — Adresse au journal.

OCASION
Lundi prochain devant la Halle des Ecoles, les autres jours de la semaine devant la Halle de la Préfecture, un grand Assortiment de bonnes PANTOUFLES en Raphia seront vendues en solde aux prix de 1.25, 1 fr. et 0.75 la paire. — Tout le monde pourra être bien chaussé cet été et à bon compte ; il faut en profiter.

VIEUX PAPIERS. — Portez-les à la Maison GACHI-MARSAN-UGLAS, Place de la République, 1, qui les paie le plus haut prix.

VOULEZ-VOUS SAVOIR avec certitude le caractère d'une personne et ses sentiments d'après son écriture ? Ce que l'avenir vous réserve d'après les lignes de vos mains et les songes qui traversent votre sommeil ? Mme Cheli, 50, rue Porteneuve (rez-de-chaussée), vous donnera ces renseignements scientifiques tous les jours de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures. On reçoit le Dimanche.

NE JETEZ PAS VOS VIEUX PAPIERS (journaux, brochures, registres, etc., etc.) M. ROBIN, dépositaire des journaux, 20, rue de la Préfecture, vous les paiera très cher.

REDUCTION IMPORTANTE pour faire connaître et apprécier les excellents vins d'Algérie 11 degrés, rouges, blancs, rosés, 150 fr. la barrique chène de 225 lit. franco. Adresser demandes : J. CARTIER, propr., 10, rue Chevalier Roze, Marseille.

BELLE SALLE A MANGER chène sculpté à Vendre pour cause de départ. Visiter entre 11 heures et midi. — Adresse au journal.

A LOUER Rez-de-Chaussée 5 pièces. — Adresse au journal.

A VENDRE Petite Propriété sur les côtes. Adresse au journal.

A LOUER rue Serviez, 8, dans la cour, deux locaux très clairs pour Photographie, Dépôt ou Industrie.

ON DEMANDE Métaier ou Fermier grand domaine. — Adresse journal.

Etude de M^e Maximien CARSUZAA, Huissier, 12, rue Nogué, Pau.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE APRES SAISIE-EXECUTION

Le public est prévenu que le jeudi onze mai 1916, à une heure et demie de relevé, à Pau, Place de la Nouvelle-Halle, côté sud, il sera procédé par le ministère de M^e Carsuzaa, huissier soussigné, à la Vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant notamment en : armoire à glace deux portes, table de nuit, glaces, toilette, le tout style Louis XV, buffet de salle à manger, chaises et table style Henri II, une chaise longue, tableaux, linage, une machine à coudre marque Pfaff, une voiture d'enfant, bureaux, bibliothèques, dont une Louis XV, coffre-fort marque Félix Allard et divers ouvrages de droit et autres parmi lesquels le Répertoire de Fuzier-Herman par Carpentier et l'ouvrage de procédure Garçonnet-César-Bru etc., etc.

Et quantité d'autres objets, le tout saisi-exécuté au préjudice du nommé Xavier Nolhier, ex-syndic et ancien agent d'assurances à Pau.

Au comptant.

L'Huissier poursuivant, (Signé) : M. CARSUZAA.

MAISON NOUVELLE P. PATRAS
53, — Rue Carnot PAU.

SPECIALITE DE BOIS DE CHAUFFAGE GARANTI CHENE
Rondin et Fendu.

SPECIALITE DE TOUS CHARBONS
Sur commande ou porte à domicile. Téléphone 4.05

SIROP et VIN STEVANO Méd. lité d'Or.

LE VIN STEVANO est le meilleur des Toniques et des Reconstituants.

A tous il donne Force et Santé. Rigoureusement dosé, agréable au goût, reconstituant par excellence, il contient tous les principes de l'huile de foie de morue et peut la remplacer dans tous les cas, et surtout l'été, très avantageusement.

Très facilement assimilable et d'une digestion parfaite, il produit des effets merveilleux dans toutes les maladies ayant pour cause la Faiblesse générale, gémissements ganglionnaires, Maladies de Poitrine, Engorgement, Grippes, Bronchites chroniques, Vies et Aorètes du sang, Asthme, ou Fluxus Blancs, Coïtes, etc.

Aux vieillards débiles, aux jeunes mères, aux nourrices, aux jeunes filles fatiguées par la croissance, aux convalescents, à tous ceux qui ont la poitrine délicate et qui toussent.

Pour stimuler l'appétit chez les tuberculeux, chez les enfants délicats et malingres qui ont des glandes et des engorgements ganglionnaires ; A tous les malades atteints de faiblesse générale et qui ont besoin d'un Reconstituant énergique et sûr ;

Donnez à chaque repas un verre de VIN STEVANO.

Préparé par **CAMILLE ETEVE** Pharmacien de 1^{re} Classe.
14, Rue du XIV Juillet, 14, PAU

Si vous toussiez : Prenez du **SIROP STEVANO**

En quelques heures, il calme. En quelques jours, il guérit Rhumes, Bronchites, influenza, Grippe, Asthme et en général toutes les affections de la Poitrine. Souverain surtout contre la Coqueluche.

École Centrale POURRIERS de TOUTES MARQUES de Machines

Cours de Jour et de nuit au mois et à forfait. PLACEMENT GRATUIT

STENOGRAPHIE - DACTYLOGRAPHIE

Machines Underwood de toutes marques. - Travaux et Copies.

On s'inscrit tous les jours :
9, rue Nouvelle-Halle. - Téléphone 6-89

Maison MONGRAND
Rue du Lycée, 28

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX
Fermeture 15 Mai

Vitrines et Comptoirs à vendre

A JEANNE D'ALBRET
48, rue Préfecture, - PAU

BIBELOTS ARTISTIQUES
- Chine - Japon - Emaux - Ivoires - Grès - Sèvres.

Soleries anciennes - Toile de Jaay.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

MASSAGE MEDICAL et CHIRURGICAL HYGIENIQUE et ESTHÉTIQUE

GYMNASTIQUE Médicale et Suédoise.

Madame M. NÉCOL

Massage diplômé de la Faculté de Médecine de Paris.

SEULE A PAU CONSULTAIRE 10, rue J.-B. Carreau PAU

SCULPTURE, MARBRERIE, DÉCORATIONS

Paul CAPDEVILLE
41, rue Bayard, - (Près le Châtelet) -

Construction de Caveaux & CHAPELLES

HERNIMES MARBRE, STAFF, CARTON-PIERRE

L'OBUS D'OR 75
Le rot des brûlures pour enfants (liquide et pâte)

- LAJARDIE St-Médard-en-Jallès (GIRONDE) -

Pau - Imprimerie Garet-Haristoy.
Le Gérant : Maurice SONGEUX.

ORTHOPÉDIE - INSTRUMENTS DE CHIRURGIE - PROTHÈSE

A. COUDERC MÉCANICIEN ORTHOPÉDISTE

Ex contre-maître des maisons DUBOIS et COLLIN, de Paris.

Inventeur du nouveau plon métallique à poulies de réflexion, modèle extra léger (1.500 grammes), cet appareil qui s'applique d'une façon parfaite quel que soit le degré de l'amputation, énorme avantage sur les modèles existants déjà, permet au mutilé une marche facile avec le minimum de fatigue.

Bras, jambes, pieds articulés supérieurs aux modèles de prothèse ordinaires. Nouvelle jambe artificielle rigoureusement prothétique, sa légèreté, ses mouvements automatiques en font un appareil de prothèse complet, irréprochable.

- ATELIER & BUREAU : 9, RUE SERVIEZ - PAU -

HERNIES BAS VARICES CEINTURES

MAISON DAIGNAS

Fournisseur de l'Hôpital civil et militaire de Pau ; des Sociétés de Secours aux Blessés Militaires ; Fournisseur titulaire du Bureau de Bienfaisance ; de l'Asile St-Luc, et de la Cie du chemin de fer du Midi.

MAISON DE FABRICATION : 14, rue Taylor, PAU
Médaille d'Or, Exposition Internationale de Paris.

BANDAGES BAS A VARICE
Application parfaite Traitement des Hernies les plus rebelles. Les mieux supportés Le plus recommandé par le corps médical.

BANDAGES sans ressort de jour et de nuit BRUYER

Corsets Orthopédiques. Bras et Jambes artificiels.

Téléphone 1.47 14, rue Taylor, 14, - PAU Téléphone 1.47

OPTIQUE MÉDICALE

Ateliers spéciaux de Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Optique

Garanties deux ans sur facture - Prix de Fabrication.

Ouvrier spécialiste pour la Bijouterie

Aux Ouvriers Réunis

Annonciement place Gramont rue Tran. — Transférés définitivement 23 rue Carnot 23 Existant à PAU depuis 1906. Maison de Confiance fondée en 1906, seule à PAU (près des Halles centrales) Travaux livrés le même jour.

Nos Ateliers sont les plus importants et les mieux installés de la Région. — Outillage moderne perfectionné — Réparations de Répétitions Chronographiques et Phonographes

Montres et Réveils réglés 2.20 | Verre de Montre double 0.10 | Nettoyages de Réveils 0.10 | Achats de vieil or (de 2 à 3 fr. le gr.) Argent, Platine, Diamant — Vente de Montres, Réveils, Pendules en t. genres et t. prix (garanties de 5 à 10 ans) Sautoirs, Chaines, etc. 0.15

Réparés et réglés 4.00 | Grand ressort supérieur 1.00 | Ressorts 0.75 | Nettoyages et réparations de cylindres et pendules, depuis 2.00 | Soudures 1.50 | Sautoirs 0.20 | Épingles 0.20

NOS ATELIERS (place Gramont rue Tran, 30) ayant été supprimés, nos seules adresses à Pau, sont : 23, rue Carnot.